

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS ET DE PRÉLEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE

Saison Sportive 2023/2024

Je soussigné (e) (Nom) (Prénom):.....
Agissant en qualité de représentant légal

Tél Domicile:.....Portable:.....Email:.....
Adresse:.....

De l'enfant : Nom:.....Prénom:.....
Né (e) le :à.....
Club :N° licence (6 chiffres) :

o Autorise:

- la participation de mon enfant aux compétitions d'escalade organisées par la FFME dont le calendrier est disponible à l'adresse :
<https://www.ffme.fr/escalade/competition/calendrier-officiel-descalade/>,
- les responsables du club (entraîneurs – animateurs – dirigeants) à effectuer des déplacements avec mon enfant en voiture, bus ou tout autre moyen de locomotion, lors des compétitions.
- les responsables du club à prendre les dispositions nécessaires dans le cas où mon enfant serait malade ou accidenté pendant les compétitions, y compris une hospitalisation au centre médical le plus proche en cas d'urgence.
- le club à utiliser et à diffuser les images de mon enfant prises lors des compétitions et ou des entraînements.
- toute personne agréé par le Ministère des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur(*).

o Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.

Date et lieu :.....Signature :.....

(*) : *En application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.*

L'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.